

auront purifié Arimane dans leur feu liquide, il se lèvera dégagé de toute sa corruption antérieure, et louant l'être créateur et cet Ormazde, objet de sa longue envie, il entonnera les hymnes célestes et prononcera les mots consacrés (1).

Quelquefois de simples cérémonies tendent à adoucir la notion importune du mauvais principe. Sérapis était confondu avec lui comme dieu du monde souterrain, de la mort, de la destruction. Pour désarmer sa malfaisance, on portait dans ses temples les malades, qu'on le suppliait d'épargner. Bientôt cette pratique suggéra une autre idée, celle qu'il les guérissait. Il devint en conséquence un dieu bienfaisant. Il a pu en être de même du Nil, divinité méchante, lorsqu'avant la découverte de l'agriculture, ses inondations n'é-

l'ennemi de l'harmonie. Il se plaisait à contrarier les dieux et à troubler l'ordonnance du monde. Hermès, inventeur de la musique, l'ayant vaincu, lui laissa la vie : mais il fit de ses nerfs qu'il lui enleva, les cordes de sa lyre, contraignant ainsi ce qui est discordant à former des accords, et ce qui est opposé à l'unité, à concourir à cette unité. (PINDAR. Pyth. I, 25-31; Schol. ib.; PLUT. de Is. et Os., 55.)

(1) Zendavesta, Izeschné, XXX; Boundehesch, p. 104.

taient que funestes, et dieu protecteur, après cette découverte, parce qu'il fertilisait le sol cultivé.

D'autres fois le sentiment religieux ne pouvant affranchir les natures divines de toute perversité, les aime mieux capricieuses qu'essentiellement et constamment méchantes. Voyez le Varouna des Indiens (1) ou la Wila des Serbes, dont la longue chevelure et les vêtements à mille replis flottent dans les airs, qui sème des roses, mais rassemble aussi les noires nuées; verse le sang sur les plaines théâtres de combats futurs, et tour-à-tour propice ou fatale aux amants, se montre aux jeunes vierges, pour les conduire ou les égarer, les aider ou leur nuire.

Le travail du sentiment religieux est donc manifeste. Il introduit dans le caractère des dieux malfaisants des modifications, des conséquences qui mitigent leurs penchants hostiles : il s'élançe vers l'époque où ces êtres régénérés doivent se réunir à la divinité apaisée. Il arrache de la sorte au sacerdoce des concessions plus ou moins limitées, et place, à côté du découragement, l'espérance, à côté de la terreur la consolation.

(1) V. le 3^e vol., sur la doctrine secrète des prêtres, p. 169.

CHAPITRE V.

Conséquences de ce dogme dans les religions sacerdotales.

LA supposition d'une ou de plusieurs divinités malfaisantes entraîne d'importantes conséquences. Ces divinités, essentiellement ennemies de l'homme, s'efforcent de le rendre, non seulement malheureux, mais criminel. Elles l'entourent de pièges, elles dressent des embûches sous ses pas, elles le troublent par leurs prestiges, elles le pervertissent par leurs tentations. L'Éternel, dit le Shastabade, permet aux Dehtahs rebelles d'entrer dans ce monde pour y séduire les créatures qui doivent être éprouvées (1). Chez les Égyptiens, les ames qui, au lieu de s'être purifiées, s'étaient corrompues, poussaient au mal les nouveaux corps dans lesquels elles entraient (2).

(1) Bhag.-Gita, Préf. de Wilkins, p. XCII.

(2) HERMÈS TRISM. 3, 10.

La mythologie grecque nous montre quelquefois les dieux instigateurs des crimes, mais pour leur intérêt personnel et dans des circonstances particulières. L'hypothèse d'esprits se consacrant à tenter l'homme et à l'entraîner au mal, pour le seul plaisir de le corrompre, appartient exclusivement aux religions soumises aux prêtres. La démonologie dont nous avons parlé favorise le développement et l'extension de cette hypothèse. Il faut que l'imagination occupe les êtres qu'elle a créés. Tant que l'homme n'existait pas, dit un théologien, le diable n'avait rien à faire (1).

Cette supposition influe sur la morale d'une manière fâcheuse. L'homme ne sait jamais si les mouvements de son cœur, les élans de son ame, l'activité de son esprit ne sont pas les suggestions d'un pouvoir malin. La science peut n'être qu'une curiosité criminelle, le témoignage satisfaisant d'une conscience pure

(1) « Donec crearetur homo, non erat pro diabolo opus in mundo agendum. » (HYDE, de Rel. pers., cap. 3, p. 81.) Ainsi après avoir créé le diable pour expliquer le malheur de l'homme, les théologiens ont imaginé que Dieu avait créé l'homme pour donner de l'occupation au diable.

un orgueil condamnable (1), la pitié une révolte contre les décrets de la providence.

Ce péril plane sur les têtes les plus innocentes, et menace les intentions les plus droites. Il est d'autant plus inévitable, que les divinités corruptrices sont revêtues souvent de formes charmantes. Mohammaya, l'illusion perfide, est parée des attraits les plus séduisants. La figure de Loke est pleine de grace. Bien qu'Arimane soit hideux lui-même (2), Dsyé, mauvais génie à sa suite, est un adolescent d'une beauté sans défaut; et les couleurs éclatantes du serpent captivent les yeux, son éloquence charme les oreilles (3).

(1) On connaît l'anecdote de l'ami de saint Bruno, damné pour s'être félicité en mourant d'avoir mené une vie irréprochable.

(2) Boundehesch, ch. 3; Kleuker Anhang zum Zendavesta, II, 3, 172. En revanche, les divinités bienfaisantes, dans les religions sacerdotales, prennent quelquefois des figures terribles.

(3) Dans un bas-relief qu'on voit au musée du Vatican, à Rome, les furies sont belles et jeunes. On ne reconnaît leur mission terrible qu'aux serpents qui sont entrelacés avec leurs cheveux et aux torches qu'elles tiennent en main. Mais dans la mythologie grecque, les furies ne sont pas des divinités malfaisantes, ce sont des divinités vengeresses.

Dans cette doctrine, tout est danger, tout est piège de la part de la divinité même. Les meilleurs sentiments, les passions les plus nobles sont une source de doutes et de terreurs: et c'est au sacerdoce à calmer ces terreurs et à lever ces doutes.

CHAPITRE VI.

De la notion d'une chute primitive (1).

Pour peu que l'homme rentre en lui-même, il est averti de sa double tendance et de la lutte constante qu'il soutient dans son propre cœur, théâtre de combats toujours renaissants, dont il est spectateur surpris et misérable victime. En vain travaille-t-il à rétablir une harmonie dont il n'est point destiné à jouir sur la terre. Tandis qu'il s'abandonne à l'une de ses moitiés discordantes, il ne saurait imposer silence à l'autre. L'innocent succombe à la tentation, le coupable au remords. L'opposition du bien et du mal, dans l'univers extérieur, a donné lieu au dogme du mauvais principe. L'opposition du bien et du mal, dans l'intérieur de l'homme, a donné lieu à l'idée

(1) V. pour le germe de cette notion, t. I, p. 164.

d'une chute, d'une transgression, d'un péché originel. Nous en trouvons des traces dans toutes les mythologies. Elles nous parlent toutes d'une faute, dont la souillure s'est transmise du premier individu de la race humaine jusqu'à la génération présente, ou même d'un crime qui, ayant précédé la création, explique notre dépravation et justifie notre misère actuelle.

Ce n'est toutefois que dans les religions sacerdotales que cette hypothèse acquiert de l'importance et de la durée.

Sans doute cette notion pénétra dans les systèmes philosophiques des Grecs. Les disciples d'Orphée, dit Platon (1), appelaient le

(1) Dans le Cratyle. Les ames qui s'abandonnent aux plaisirs des sens, dit-il aussi dans le Phédon, restent sur la terre et entrent dans de nouveaux corps : celles qui ont travaillé à se dégager de toute souillure se retirent après la mort dans un lieu invisible. Là, continue-t-il dans le second Timée, le pur s'unit au pur, le bon à son semblable, et notre essence immortelle à l'essence divine. Voyez encore l'allégorie du règne de Saturne dans le dialogue du Politique. Les Indiens s'expriment presque dans les mêmes termes. L'ame unie à un corps, disent-ils, est emprisonnée dans l'ignorance et le péché, comme une grenouille dans la gueule d'un serpent, jusqu'à ce

corps une prison, parce que l'ame y est dans un état de punition, jusqu'à ce qu'elle ait expié les fautes qu'elle a commises dans le ciel : et la même hypothèse fut reçue dans les mystères, empreints des doctrines étrangères ; mais dans la croyance publique, cette opinion ne se reconnaît qu'à quelques traces assez confuses. La fable de Pandore et celle des quatre âges du monde dont l'idée première fut transportée de l'Orient en Grèce (1), ne se lient au culte populaire que par des traditions qui ne les modifient en rien. Les expiations n'é-

que par la pratique de la contemplation et de la pénitence, elles se réunissent de nouveau et pour toujours à la divinité (DUBOIS, II, 85). La différence entre les doctrines philosophiques et les systèmes religieux, c'est que d'ordinaire les philosophes ne supposent pas que, pour l'expiation du genre humain, l'assistance divine soit autrement nécessaire que comme protégeant la vertu, l'encourageant, et donnant à l'homme la force de résister à la tentation, tandis que les religions sacerdotales imaginent une assistance divine, d'une nature toute mystérieuse, dans laquelle l'homme n'a aucun mérite, puisque la divinité se charge de l'expiation vis-à-vis d'elle-même. V. plus bas le chapitre sur la sainteté de la douleur, liv. XI.

(1) L'âge d'or, d'airain, d'argent et de fer, se reproduit au Tibet (PALLAS, Sammlung, etc.).

taient en usage que pour les crimes commis directement par les expiés, et sans rapport avec un crime antérieur ou une dépravation naturelle. Les Grecs ne furent conduits par le spectacle des maux de la condition humaine, qu'à en conclure la jalousie et les passions des dieux.

Dans tous les climats, au contraire, où l'empire théocratique s'affermir de bonne heure (1), les hommes, ne pouvant concilier leurs souffrances et l'équité divine, imaginèrent un délit, soit antérieur à notre race (2), soit légué par son premier père à ses malheureux enfants (3), soit commis par eux dans une

(1) V. pour l'Inde, la préface anglaise du Bhagvat-Gita, p. LXXXIV ; pour la religion lamaïque, Turner et Pallas. Gœrres (II, 635-638) trace un tableau fort ingénieux de la progression qu'a suivie dans plusieurs religions le dogme de la chute primitive. V. pour la Perse, Guign., p. 279-280.

(2) Dans le Shastahbade, la rébellion des Debtahs est le crime qu'ils doivent expier en animant des corps nouveaux. Au Tibet, le crime des anges, c'est l'union des sexes.

(3) Les rabbins parlent d'un penchant inné au mal, héritage d'Adam et pesant sur toute sa race.

autre sphère et une vie précédente (1).

Les prêtres ont un puissant intérêt à accréditer cette notion. Elle motive des purifications, des pénitences, des devoirs mystérieux, des rigueurs non méritées, imposées à l'homme par le dieu qui l'a placé dans ce monde, non comme un être innocent qui a droit à sa justice, mais comme un coupable, pour qui le malheur n'est qu'un châtement; et le sacerdoce est l'organe, le représentant de la divinité vengeresse.

Une hypothèse qui semble plus bizarre, mais qui s'explique, par un penchant que nous avons souvent remarqué dans l'homme, celui d'attribuer à ses dieux ses propres aventures, c'est la supposition d'une chute encourue par la divinité même, en raison d'un crime qu'elle aurait commis. Saisi d'amour pour Saraswatti sa fille, Brama ne put résister à ses attraits, et poursuivi des repro-

(1) Dayamanti, dans le Mahabarat, poursuivie par la caravane que les éléphants ont dispersée, s'écrie, en cherchant la cause de son malheur : « J'ai dû commettre avant ma vie, dans une autre existence, quelque épouvantable forfait. »

ches des Bramés, ses créatures, il quitta le corps qu'il avait souillé, ou suivant une autre légende que transmettent les Pouranas, ce dieu créateur enorgueilli de ses œuvres, voulut s'égalier au dieu suprême dont il n'avait fait qu'accomplir la volonté; mais il s'enfonça dans la matière, entraînant dans le Naraka toute la création (1).

Le Ramayan et le Mahabarat sont le développement de cette doctrine. Leur base est l'incarnation du principe divin, expiant sa faute.

L'hypothèse d'une chute primitive se combine facilement avec la métempsycose. Le passage de l'ame dans différents corps est une punition, et l'on a vu dans nos chapitres sur la composition du polythéisme sacerdotal en Égypte et aux Indes, la route que les ames ainsi châtiées prenaient pour expier leurs crimes et reconquérir les cieux (2).

(1) Cette doctrine est celle des Manichéens, qui plaçaient le mal dans la matière, et distinguaient du dieu suprême le dieu créateur de cette nature.

(2) CREUTZER (I, 339) a de très-bonnes observations là-dessus.

CHAPITRE VII.

D'un Dieu médiateur.

LIVRÉ sans défense à l'action capricieuse et malfaisante d'êtres qui se plaisent à lui nuire, victime des embûches que lui tendent les intelligences supérieures qui s'appliquent à le tromper et à le corrompre, ou vicié dans sa nature même par une première faute, dont le crime lui a été transmis et dont la peine lui est imposée, l'homme tomberait dans le désespoir, s'il ne s'attachait à quelque dogme, à l'aide duquel il renoue avec la divinité la communication interceptée. Le sacerdoce qui a fait le mal, parce que ce mal était dans son intérêt, sent qu'il est de son intérêt de fournir le remède. Une nouvelle combinaison s'offre à lui, et il la met en œuvre. Une médiation surnaturelle réconcilie le ciel avec la terre. Chez tous les peuples soumis aux prêtres,

nous rencontrons des dieux médiateurs. Fohi remplissait cette fonction dans l'ancienne religion chinoise (1), Mithras dans celle des Perses (2). Plusieurs incarnations occupent la même place dans la mythologie des Indiens; et bien que le Nord soit naturellement peu enclin aux raffinements de ce genre, Thor est quelquefois considéré comme un médiateur entre la race divine et la race humaine (3).

Le polythéisme grec admet des dieux subalternes, mais non des dieux médiateurs proprement dits. Le Prométhée délivré d'Eschyle, tragédie perdue dont nous connaissons l'idée

(1) COUPLET et DUHALDE.

(2) Les Perses, dit Plutarque (de Ind.), nomment Mithras, Mésithès, l'intermédiaire entre Oromaze et Arimane. Fréd. Schlegel (Weish. der Ind., p. 129) prétend que Mithras était l'intermédiaire entre l'homme et les deux principes. Kleucker (Anh. zum Zendaveska, III, 82) appuie l'assertion de Plutarque de plusieurs autorités. Le Mithras astronomique, au double visage comme Janus (CAIUS BASSUS, ap. Lyd., p. 57), et qui était tantôt le soleil, tantôt un intermédiaire entre la terre et le soleil, se ressentait de la notion religieuse : il ramenait les âmes à Dieu, en suivant la carrière du soleil, à travers le zodiaque (GUIGN. 353 et 732).

(3) MALLET, Myth. celt. p. 127.

dominante, contenait à quelques égards la notion d'un dieu médiateur. Hercule, fils de Jupiter et libérateur de Prométhée, réconciliant les immortels et la race terrestre, est un intermédiaire assez semblable à celui de plusieurs religions sacerdotales. Mais Eschyle avait emprunté ses traditions sur Prométhée de sources étrangères à la religion grecque, soit par le pays, soit par la date (1).

(1) Nous traiterons d'Eschyle et de ses emprunts quand nous nous occuperons des tragiques grecs.

CHAPITRE VIII.

Des divinités triples ou ternaires.

CES différentes notions, encouragées et enregistrées par le sacerdoce, ont probablement donné lieu, dans presque toutes les religions qu'il a dominées, à ces divinités triples ou ternaires, qu'on y voit figurer au haut de la hiérarchie surnaturelle (1).

Cette notion se reproduit chez les Indiens, sous une foule de formes variées. Les trois lettres de leur mot mystique correspondent à leurs trois dieux, Brama qui crée, Wichnou qui conserve, Schiven qui détruit (2). Celui

(1) L'idée de la Trinité, dit Goerres (638-641, 652-659) prend une de ses origines dans la notion du bon et du mauvais principe, et d'un dieu médiateur. Il donne des exemples de Trinité dans toutes les mythologies sacerdotales.

(2) WAGN. 180-184; As. Mag., I, 852.